

Publication de la feuille de route 2026-2030 de la stratégie nationale de santé sexuelle

Mots-clés :

#ministère-santé #prévention #pédiatrie #contraception-ivg #recommandations #dgs #addiction #outre-mer #recherche #dépistage #formation
#patients-usagers #hépatites #guadeloupe #guyane #la réunion #martinique #mayotte #infectio #ministères #santé publique #gynéco #vih-sida
#prévisions-stratégie #médico-social

POLSAN - ETABLISSEMENTS

GYNECO-REPRO-UROLOGIE

INFECTIO

VIH-SIDA

PARIS, 7 septembre 2026 (APMnews) - Le ministère de la santé a publié lundi la feuille de route 2026-2030 de la stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS), qui vise, au travers de 22 actions réparties en cinq axes, à "renforcer la prévention et l'accès aux droits et aux soins" en "garanti[ssant] à toutes et tous un accès effectif à la santé sexuelle tout au long de la vie".

Lancée en 2017, la SNSS vise à améliorer et promouvoir la santé sexuelle au travers de mesures sur l'éducation à la santé sexuelle des jeunes, la vaccination ou encore la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), dont le VIH (cf [dépêche du 28/03/2017 à 17:58](#)).

La feuille de route publiée lundi, la troisième de la stratégie, devait initialement être détaillée aux Journées thématiques santé sexuelle début juin, mais en réalité, du fait d'arbitrages toujours en cours au niveau du ministère, seules les grandes orientations avaient été présentées (cf [dépêche du 03/06/2026 à 13:10](#)). La précédente feuille de route, qui couvrait la période 2021-2024, comptait 30 actions (cf [dépêche du 01/12/2021 à 16:39](#)).

Les "grandes priorités" de la feuille de route 2026-2030 sont les suivantes :

- "prévenir plus tôt et mieux tout au long de la vie", avec une "approche globale et positive de la santé sexuelle, fondée sur l'information fiable et l'éducation", notamment via le déploiement effectif de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) au collège et au lycée
- "faciliter un accès plus simple, plus lisible et plus équitable à l'offre de santé sexuelle", afin que "chaque personne et chaque professionnel de santé" puissent "identifier clairement les structures, les professionnels et les dispositifs existants, au plus près de son lieu de vie"
- accélérer la lutte contre le VIH, les IST et les hépatites virales, avec la poursuite de l'objectif d'élimination de la transmission du VIH à l'horizon 2030, le renforcement du dépistage, de la prévention combinée et de l'accès aux "traitements innovants" comme la prophylaxie pré-exposition (PrEP) au VIH
- garantir l'accès effectif à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), en simplifiant les parcours et en assurant une égalité d'accès sur l'ensemble du territoire
- "mieux prendre en compte les vulnérabilités et lutter contre les inégalités", en portant une attention renforcée aux "publics les plus exposés : jeunes, personnes en situation de précarité, personnes en situation de handicap, personnes LGBT+, personnes migrantes, personnes en situation de prostitution".

Le ministère souligne que la nouvelle feuille de route "s'inscrit dans la continuité des avancées obtenues depuis 2017", citant notamment le déploiement du premier programme national d'Evars, l'allongement des délais pour pouvoir réaliser une IVG et la suppression du délai de réflexion, l'accès au dépistage sans ordonnance des IST et du VIH avec une prise en charge à 100 % pour les moins de 26 ans, ou encore l'élargissement de la primoprescription de la PrEP au VIH.

"Cette dernière feuille de route jusqu'en 2030 s'inscrit dans cette dynamique", notamment en accordant une "attention particulière à la jeunesse", mais aussi "en intégrant de nouveaux enjeux, qu'il s'agisse du chemsex, qui appelle des réponses coordonnées entre addictologie, santé mentale et santé sexuelle, des parcours de transition des personnes trans adultes, ou encore de l'impact du numérique sur l'accès à l'information en santé", commente la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, Stéphanie Rist, dans un éditorial accompagnant la feuille de route.

Le ministère note que la mise en œuvre de cette feuille de route "repose sur une gouvernance interministérielle renforcée associant l'ensemble des ministères concernés, les ARS [agences régionales de santé], les collectivités territoriales, les associations, les chercheurs et les acteurs de terrain", et qu'elle s'appuie sur une "déclinaison territoriale renforcée" (notamment via les comités de coordination régionale de la santé sexuelle -Coress), une "prise en compte spécifique des territoires ultramarins", "un suivi annuel fondé sur des indicateurs partagés" et "un cadre d'évaluation structuré, afin d'adapter les politiques publiques aux besoins et d'en mesurer l'impact".

Les cinq axes et 22 actions de la feuille de route santé sexuelle 2026-2030

- **Axe 1 : Promotion de la santé sexuelle, information, formation et Evars : un levier structurant pour agir en amont des inégalités**
 - Action n° 1 : Promouvoir la santé sexuelle auprès des jeunes
 - Action n° 2 : Faire évoluer la formation et les compétences professionnelles des acteurs en santé sexuelle
 - Action n° 3 : Lutter contre la désinformation en santé sexuelle
 - Action n° 4 : Améliorer l'accessibilité universelle des outils de prévention et en santé sexuelle

- Action n° 5 : Promouvoir la santé sexuelle en ESSMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux)
- **Axe 2 : Parcours, dépistage, prévention biomédicale et prise en charge : consolider les parcours pour réduire les inégalités d'accès**
 - Action n° 6 : Améliorer les stratégies de dépistage (VIH, IST, hépatites virales) actualisées et innovantes
 - Action n° 7 : Évaluer et optimiser le dispositif "Mon test IST"
 - Action n° 8 : Améliorer l'accès à L'IVG
 - Action n° 9 : Améliorer l'accès à la contraception
 - Action n° 10 : Accompagner le déploiement de la PrEP à longue durée d'action et améliorer l'accès au traitement post-exposition (TPE) au VIH
 - Action n° 11 : Renforcer et améliorer l'offre en santé sexuelle, ainsi que sa lisibilité au niveau national
 - Action n° 12 : Élargir la consultation longue de santé sexuelle aux personnes de plus de 26 ans
 - Action n° 13 : Améliorer la prévention, le dépistage et la prise en soins des hépatites virales
 - Action n° 14 : Optimiser le parcours des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et accompagner le vieillissement
 - Action n° 15 : Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes trans
 - Action n° 16 : Renforcer la prévention, la recherche et la visibilité de la santé sexuelle des femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes (FSF) et des femmes bisexuelles
- **Axe 3 : "Chemsex" : une réponse politique attendue**
 - Action n° 17 : Renforcer la communication, la prévention et la réduction des risques dans le contexte du "chemsex" ainsi que les compétences professionnelles
 - Action n° 18 : Structurer des parcours de soins protégés, pluridisciplinaires et intégrés pour les personnes concernées par le "chemsex"
- **Axe 4 : Connaissances pour agir : un socle essentiel pour adapter et piloter les politiques publiques**
 - Action n° 19 : Structurer la recherche en santé sexuelle
 - Action n° 20 : Mettre en place un cadre d'évaluation des politiques publiques en santé sexuelle
- **Axe 5 : Les territoires ultramarins : une stratégie commune et des réponses territorialisées**
 - Action n° 21 : Renforcer l'intégration régionale des territoires ultramarins
 - Action n° 22 : Soutenir les territoires ultramarins dans la déclinaison d'actions spécifiques adaptées à leurs enjeux en santé sexuelle

[\(Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2026-2030\)](#)

sb/lb/APMnews

[LQ32092050C]

©1989-2026 APM International - https://www.apmnews.com/print_story?uid=248317&objet=440411